



Assemblée générale

Distr. générale
2 août 2024
Français
Original : anglais

Soixante-dix-neuvième session

Point 71 c) de l'ordre du jour provisoire*

Promotion et protection des droits humains : situations relatives aux droits humains et rapports des rapporteurs et représentants spéciaux

Situation relative aux droits humains des musulmans rohingya et des autres minorités au Myanmar

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Soumis en application de la résolution [78/219](#) de l'Assemblée générale, le présent rapport couvre la période du 15 août 2023 au 31 juillet 2024. Il porte sur la détérioration de la situation et l'aggravation de la crise au Myanmar à la suite de la prise de pouvoir par l'armée en février 2021. Les vulnérabilités préexistantes et la situation des droits humains des musulmans rohingya et des autres minorités se sont aggravées. Les opérations de sécurité menées par les forces armées du Myanmar ont continué de s'intensifier et d'avoir de lourdes conséquences sur les civils. Les organisations armées ethniques et les forces de résistance ont intensifié les opérations coordonnées contre l'armée et obtenu des gains territoriaux, notamment dans les zones frontalières, en particulier depuis octobre 2023. D'après les estimations, 18,6 millions de personnes, soit un tiers de la population, auront besoin d'une aide humanitaire en 2024. Plus de 3,2 millions de personnes sont actuellement déplacées dans leur pays. Des difficultés persistent en ce qui concerne l'accès permettant d'acheminer l'aide humanitaire et de fournir des services essentiels à grande échelle. Elles sont accentuées par d'importants déficits de financement et une forte insécurité. Plus de 5 000 civils, dont plus de 600 enfants, auraient été tués depuis que l'armée a pris le pouvoir et il a été fait état de violences sexuelles et fondées sur le genre commises par des militaires et d'autres acteurs armés, principalement contre des femmes et des filles. Après avoir subi des pertes sur le champ de bataille, l'armée a de plus en plus eu recours à des frappes aériennes aveugles, à des tirs de mortier et à des incendies volontaires, qui ont touché les infrastructures éducatives et l'infrastructure de santé. La criminalité transnationale, notamment le trafic de drogue, la traite des personnes et les escroqueries, a considérablement progressé à un moment

* [A/79/150](#).



où les conditions socioéconomiques se détérioraient et la pauvreté et l'insécurité alimentaire augmentaient. Les Rohingya sont toujours déplacés à l'intérieur de leur pays et à l'étranger. Près de 1 million de réfugiés se trouvent au Bangladesh, où les conditions de sécurité dans les camps de réfugiés se sont dégradées, ce qui a amené un nombre croissant de Rohingya à entreprendre de dangereux voyages en mer. Les autorités militaires n'ont pris aucune mesure concrète pour s'attaquer aux causes profondes qui ont conduit au déplacement forcé de la population rohingya. Dans l'État rakhine, depuis que le cessez-le-feu non officiel entre les forces armées du Myanmar et l'Armée arakanaise a été rompu en novembre 2023, l'intensification du conflit a touché les plus vulnérables, y compris les Rohingya et les autres communautés, dans l'un des États les plus pauvres du Myanmar, ce qui a ravivé les préoccupations en matière de protection et les tensions intercommunautaires provoquées par les parties au conflit. La conscription forcée de femmes et d'hommes par l'armée du Myanmar a eu de graves conséquences, en particulier pour les jeunes du pays. Le 5 avril 2024, le Secrétaire général a nommé Julie Bishop (Australie) Envoyée spéciale du Secrétaire général pour le Myanmar. Depuis le 27 mai 2024, elle multiplie les échanges avec les parties prenantes du Myanmar, les États membres et la société civile.

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 78/219, dans laquelle l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de continuer d'offrir ses bons offices et de poursuivre ses entretiens sur le Myanmar, en y associant toutes les parties concernées, d'apporter son concours au Myanmar, et de lui présenter, à sa soixante-dix-neuvième session, le rapport de l'Envoyée spéciale concernant toutes les questions pertinentes abordées dans la résolution. Il porte sur la période allant du 15 août 2023 au 31 juillet 2024.

2. Au cours de la période considérée, la situation politique et humanitaire, la situation des droits humains et les conditions de sécurité se sont encore détériorées au Myanmar et les conditions socioéconomiques se sont dégradées. Depuis que les militaires ont pris le pouvoir, l'effondrement de l'état de droit a entraîné une multiplication des activités illicites, y compris la traite des personnes, la production et la contrebande de drogues et les escroqueries. L'intensification du conflit armé et de la violence a eu des répercussions au niveau régional, en particulier depuis octobre 2023. Plus de 3,2 millions de personnes étaient déplacées au Myanmar au moment de l'établissement du présent rapport et nombre d'entre elles ont cherché refuge dans d'autres pays. Les difficultés d'accès causées par l'instabilité, les barrières administratives et la désorganisation des services essentiels ont accru les souffrances dans les zones touchées par le conflit.

3. Selon des informations fiables, l'armée du Myanmar continue d'avoir recours à la violence : bombardements aériens aveugles, massacres de personnes détenues, démembrement et profanations de corps, violences sexuelles et fondées sur le genre contre les femmes et les filles principalement, et incendie volontaire d'infrastructures civiles, entre autres. Des sources crédibles ont confirmé que plus de 5 000 civils, dont plus de 600 enfants, avaient été tués depuis que l'armée a pris le pouvoir. Par ailleurs, des groupes de résistance et des organisations armées ethniques auraient également commis des violences contre des civils et porté atteinte aux droits humains.

4. Le Secrétaire général n'a cessé de condamner toutes les formes de violence et a réaffirmé que les civils devaient être protégés et les hostilités cesser. Il a demandé instamment que, notamment dans le cadre d'échanges avec les pays voisins du Myanmar, les acteurs internationaux jouent de leur influence sur l'armée afin que celle-ci mette fin à sa campagne de violence dirigée contre les civils et de répression politique, et que les responsables soient amenés à rendre compte de leurs actes. Dans une déclaration faite à l'approche du 1^{er} février 2024, trois ans après la prise du pouvoir par l'armée, le Secrétaire général a dit qu'il restait solidaire du peuple du Myanmar et de son désir d'une société inclusive, pacifique et juste. Il a souligné l'urgence d'ouvrir la voie à une transition démocratique avec un retour à un régime civil et réitéré sa préoccupation concernant l'intention déclarée de l'armée de tenir des élections dans un contexte d'intensification des conflits et des violations des droits humains¹.

5. Le Secrétaire général a appelé à une attention internationale et régionale soutenue et à une action collective cohérente. En nommant Julie Bishop Envoyée spéciale pour le Myanmar le 5 avril 2024, le Secrétaire général a réaffirmé sa volonté de travailler avec toutes les parties prenantes, y compris l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) et d'autres acteurs régionaux, pour aider à garantir une paix durable et inclusive au Myanmar².

¹ Voir <https://press.un.org/fr/2024/sgsm22123.doc.htm>.

² Voir <https://press.un.org/fr/2024/sga2279.doc.htm>.

6. Après l'adoption de sa résolution [2669 \(2022\)](#), le Conseil de sécurité a tenu une séance privée le 5 février 2024, au cours de laquelle l'Envoyé spécial de l'ASEAN a informé le Conseil des premiers contacts qu'il avait eus et un représentant du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix a présenté un exposé sur la situation au Myanmar. Le Conseil a également tenu une séance publique, le 4 avril 2024, axée sur l'État rakhine lors de laquelle des exposés ont été présentés par le représentant du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et la représentante du Bureau de la coordination des affaires humanitaires. Il avait tenu des consultations avec le Coordonnateur des secours d'urgence le 23 août 2023 à la suite de la visite que celui-ci avait effectuée au Myanmar, et a été mis au fait de la situation humanitaire le 3 juillet 2024 par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires. Une réunion organisée selon la formule Arria a eu lieu le 29 mai 2024 lors de laquelle une représentante du Fonds des Nations Unies pour l'enfance a informé le Conseil des effets que les conflits au Myanmar avaient sur les enfants et les jeunes.

7. Le 23 octobre 2023, des représentants du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et du Mécanisme d'enquête indépendant pour le Myanmar, ainsi que le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme au Myanmar, ont rendu compte à la Troisième Commission de l'Assemblée générale, dans le cadre d'un dialogue interactif, de leurs activités respectives en application de la résolution [77/227](#). Le 19 décembre 2023, l'Assemblée générale a adopté par consensus sa résolution [78/219](#) sur la situation relative aux droits humains des musulmans rohingya et des autres minorités au Myanmar.

8. Le 4 avril 2024, face à la multiplication des frappes aériennes menées sans discrimination par l'armée du Myanmar, notamment contre des hôpitaux et des écoles, le Conseil des droits de l'homme a adopté par consensus la résolution [55/20](#) sur la situation des droits de l'homme au Myanmar, dans laquelle il a exhorté tous les États Membres à s'abstenir d'exporter, de vendre ou de transférer du carburéacteur, du matériel et des technologies de surveillance et des armes à létalité réduite au Myanmar. En mars 2024, le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme au Myanmar avait signalé que le nombre de frappes aériennes contre les civils avait quintuplé depuis le lancement de l'« opération 1027 » en octobre 2023 (voir [A/HRC/56/23](#), par. 11 à 19).

9. Au cours de la période considérée, de hauts fonctionnaires des Nations Unies se sont rendus au Myanmar pour renforcer l'engagement pris à l'échelle du système de rester sur place et d'agir, pour appeler à la protection des civils et pour travailler avec toutes les parties prenantes en vue de parvenir à une paix durable. Le Coordonnateur des secours d'urgence s'est rendu au Myanmar du 14 au 17 août 2023 et a eu des échanges avec diverses parties prenantes, notamment avec le commandant en chef des forces armées du pays, le général Min Aung Hlaing. Il a demandé instamment que l'accès humanitaire soit élargi et les barrières administratives levées afin que les humanitaires puissent accroître l'aide directe apportée aux populations dans les zones touchées par un conflit et des catastrophes naturelles. Il s'est dit préoccupé par les risques en matière de protection auxquels étaient confrontés les civils et le personnel humanitaire, en particulier dans les zones de conflit. Il a également rencontré des familles touchées par un conflit et par le cyclone Mocha, notamment des membres des communautés rakhine et rohingya. Après sa visite, il a affirmé qu'il fallait accroître le financement pour aider les millions de personnes dans le besoin dans l'ensemble du pays³. Le Secrétaire général adjoint à la sûreté et à la sécurité s'est rendu au Myanmar du 3 au 7 avril 2024 et s'est entretenu avec diverses parties au

³ Voir <https://myanmar.un.org/en/242467-lack-access-and-funding-hampering-aid-18-million-people-myanmar-un-humanitarian-chief-martin>.

conflit afin d'établir des liens opérationnels en vue d'assurer la sûreté et la sécurité du personnel et des partenaires des Nations Unies dans un contexte de détérioration des conditions de sécurité.

10. Depuis sa nomination, l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour le Myanmar a tenu des consultations au Siège de l'Organisation des Nations Unies, puis s'est rendue dans la région, notamment en Indonésie, en République démocratique populaire lao et en Malaisie (pays qui, respectivement, assurait, assure et assurera la présidence de l'ASEAN). Elle a ainsi montré qu'elle entendait travailler en étroite collaboration avec l'ASEAN et les pays voisins pour soutenir un processus dirigé par le Myanmar. Elle s'est également rendue en Thaïlande dans l'intention d'établir rapidement des contacts avec les pays limitrophes du Myanmar.

11. Le 5 septembre 2023, les dirigeants de l'ASEAN participant au quarante-troisième Sommet des pays de l'ASEAN en Indonésie ont réaffirmé leur position selon laquelle le consensus en cinq points restait leur principale référence pour traiter la crise politique au Myanmar, et se sont dits vivement préoccupés par le fait que sa mise en œuvre par l'« Autorité au Myanmar » n'avait pas véritablement avancé bien que celle-ci ait accepté l'accord en avril 2021⁴. Dans la déclaration qu'il a prononcée le 7 septembre 2023 lors du Sommet, le Secrétaire général a salué l'approche de l'ASEAN fondée sur le consensus en cinq points et l'action que l'Indonésie, qui assurait la présidence de l'ASEAN en 2023, menait afin que toutes les parties au conflit prennent part au dialogue politique. Il a également demandé à l'armée du Myanmar de libérer l'ensemble des dirigeants détenus et des prisonniers politiques et de permettre un retour complet à la démocratie⁵.

12. Lors d'un séminaire-retraite organisé le 29 janvier 2024 en République démocratique populaire lao à l'intention des Ministres des affaires étrangères des pays membres de l'ASEAN, les Ministres ont salué l'action humanitaire menée par l'ASEAN ainsi qu'une initiative de la Thaïlande et du Myanmar visant à intensifier l'aide le long de la frontière par l'intermédiaire des sociétés de la Croix-Rouge de chacun des deux pays⁶. Dans le cadre de cette initiative, la première livraison d'articles de secours aux personnes déplacées dans l'État kayin a été effectuée le 25 mars 2024. À leur 57^e réunion, tenue le 25 juillet 2024 en République démocratique populaire lao, les ministres des affaires étrangères des pays membres de l'ASEAN ont exhorté toutes les parties à prendre des mesures concrètes pour mettre immédiatement fin à la violence aveugle au Myanmar, dénoncer toute escalade, faire preuve de la plus grande retenue, assurer la protection et la sécurité de tous les civils et créer un environnement propice à l'acheminement de l'aide humanitaire et à un dialogue national inclusif. Ils se sont également félicités que Julie Bishop ait été nommée Envoyée spéciale du Secrétaire général pour le Myanmar et ont souligné qu'une coordination étroite devait être établie entre les envoyées et envoyés spéciaux de l'ASEAN et celles et ceux de l'ONU⁷.

13. L'intensification du conflit au Myanmar entraîne une augmentation des besoins humanitaires, ce qui donne lieu à de nouveaux déplacements massifs et accroît l'insécurité alimentaire. Dans le Plan de réponse aux besoins humanitaires du Myanmar 2024, il est fait état d'un nombre record de personnes ayant besoin d'une

⁴ Voir <https://asean.org/wp-content/uploads/2023/09/CHAIRMAN-STATEMENT-OF-THE-43RD-ASEAN-SUMMIT-FIN-2.pdf>.

⁵ Voir <https://www.un.org/sg/en/content/sg/speeches/2023-09-07/secretary-generals-remarks-the-asean-un-summit>.

⁶ Voir <https://asean.org/wp-content/uploads/2024/01/Press-Statement-by-the-Chair-of-the-AMM-Retreat-29-Jan-2024.-Final.pdf>.

⁷ Voir <https://asean.org/wp-content/uploads/2024/07/Final-Joint-Communique-of-the-57th-AMM.pdf>.

aide humanitaire, à savoir 18,6 millions, dont 5,3 millions de personnes ayant besoin d'une aide d'urgence. Pour exécuter le Plan, un montant de 994 millions de dollars est nécessaire mais, au 29 juillet 2024, le Plan n'était financé qu'à hauteur de 19,5 %. Bien que l'ONU et les partenaires de réalisation aient dû faire face à des contraintes et à des risques plus importants dans l'acheminement de l'aide, les travailleurs humanitaires ont montré qu'ils pouvaient apporter une aide, même dans les zones touchées par un conflit, notamment dans le cadre de partenariats solides avec les intervenants locaux. Le personnel humanitaire a apporté une aide à 3,2 millions de personnes en 2023 et à près de 950 000 personnes au premier trimestre de 2024. Les partenaires sont en mesure de faire plus mais ont besoin de ressources supplémentaire et d'un accès à grande échelle.

14. Le Conseil d'administration de l'État a continué de limiter l'accès de l'Organisation et de ses partenaires aux populations touchées dans de nombreuses régions du pays, et la multiplication des barrières administratives et l'interférence croissante d'autres parties au conflit dans les opérations ont rendu difficile l'acheminement rapide de l'aide. Depuis février 2021, l'armée a continué de prolonger l'état d'urgence et a instauré la loi martiale dans plus de 60 townships et coupé l'accès à Internet, ce qui a eu pour effet d'éroder l'espace civique et d'entraver l'exercice des droits humains. La conscription forcée, décrétée en se fondant sur la loi relative au service militaire populaire (2010), est un facteur qui a contribué à ce qu'un grand nombre de jeunes quittent le Myanmar ou se joignent aux forces de résistance. L'application de la loi sur la conscription a également intensifié les troubles sociaux et la violence. La réduction du nombre de jeunes actifs contribue également à assombrir les perspectives socioéconomiques du Myanmar et, selon des informations fiables, le travail des enfants a augmenté. Le Secrétaire général s'est dit préoccupé par les informations faisant état de la détention et du recrutement forcés de jeunes, y compris de Rohingya, et par l'impact potentiel de la conscription forcée sur les droits humains et sur le tissu social des communautés au Myanmar⁸.

II. Contexte et évolution de la situation politique

A. Situation sur le terrain

15. L'armée a continué de se heurter à des difficultés pour ce qui est de consolider ou de reprendre le contrôle du territoire dans l'ensemble du Myanmar. Le Conseil national de défense et de sécurité n'a cessé de prolonger l'état d'urgence depuis que l'armée a pris le pouvoir le 1^{er} février 2021. La dernière prorogation de six mois a été annoncée le 31 juillet 2024. Les dernières prorogations ont été justifiées par la « situation inhabituelle ou exceptionnelle »⁹ et par la nécessité d'« améliorer la paix et la stabilité, l'état de droit et les mesures de sécurité »¹⁰, même s'il est précisé dans la Constitution de 2008 que l'état d'urgence ne doit pas durer plus de deux ans.

16. Le Conseil d'administration de l'État a déclaré qu'il organiserait des élections en 2025, conformément à sa feuille de route en cinq points, mais qu'il se pourrait que le scrutin ne se tienne pas dans tout le pays. Le 31 juillet 2024, le commandant en chef a dit que des efforts étaient en cours afin qu'un recensement de la population et des ménages ait lieu dans certaines zones en octobre 2024, dans le cadre des

⁸ Voir <https://press.un.org/fr/2024/sgsm22167.doc.htm>.

⁹ Voir <https://www.gnlm.com.mm/meeting-1-2024-of-national-defence-and-security-council-of-the-republic-of-the-union-of-myanmar-held/>.

¹⁰ Voir <https://www.gnlm.com.mm/sac-extends-six-month-term-for-serving-state-responsibilities-under-constitution/>.

préparatifs des élections. Il a également déclaré que les élections pourraient être organisées dans un premier temps dans les régions stables du Myanmar, en fonction des mesures de sécurité régionales¹¹.

17. Pendant la période considérée, le Secrétaire général a de nouveau fait part de son inquiétude au sujet de l'intention déclarée de l'armée d'avancer dans l'organisation des élections alors que le conflit et les violations des droits humains s'intensifiaient dans tout le pays et a souligné qu'une solution inclusive à la crise nécessitait des conditions permettant au peuple du Myanmar d'exercer ses droits humains librement et pacifiquement.

18. Le 30 janvier 2024, le Conseil d'administration de l'État a apporté des modifications à sa loi sur l'enregistrement des partis politiques. Ces révisions avaient été annoncées un an plus tôt et avaient entraîné la dissolution des partis politiques les plus largement soutenus, y compris la Ligue nationale pour la démocratie. Elles devraient avoir pour effet d'entraver la participation politique, si des élections étaient organisées.

19. La plupart des membres du Gouvernement élu du Myanmar, dont le Président, Win Myint, et la Conseillère d'État, Aung San Suu Kyi, sont toujours en détention, bien que le Conseil de sécurité ait de nouveau fait part de sa vive préoccupation et demandé que l'armée libère immédiatement toutes les personnes détenues arbitrairement, y compris le Président et la Conseillère d'État. Au moment de l'établissement du présent rapport, on ignorait où se trouvait exactement la Conseillère d'État. Depuis que l'armée a pris le pouvoir, les seuls échanges connus entre la Conseillère d'État et un dignitaire étranger, à savoir une rencontre avec le Ministre thaïlandais des affaires étrangères de l'époque, Don Pramudwinai, ont eu lieu en juillet 2023. L'armée n'aurait pas donné suite aux demandes d'autres dignitaires étrangers qui souhaitaient rencontrer la Conseillère d'État, dont l'anniversaire, le 19 juin 2024, a été célébré dans tout le pays, ce qui montre que la population la soutient et souhaite que le pays s'engage de nouveau dans la voie de la transition démocratique.

20. Les personnes qui appellent ouvertement à un retour du Myanmar sur la voie de la transition démocratique ont continué d'être prises pour cible, arrêtées et inculpées, notamment pour terrorisme ou incitation présumés. Selon l'organisation Assistance Association for Political Prisoners, plus de 27 000 personnes ont été arrêtées entre février 2021 et juillet 2024, et plus de 20 000 restaient en détention au moment de l'établissement du présent rapport. En outre, 168 personnes ont été condamnées à mort au cours de la même période, dont 44 personnes jugées et condamnées *in absentia*. Des informations relatives au traitement des prisonniers politiques en détention font notamment état d'allégations de privation délibérée des besoins de base, tels qu'une alimentation adéquate et de l'eau potable.

21. Les affrontements armés se sont multipliés dans tout le pays, en particulier depuis que l'Alliance des trois fraternités¹² a lancé une offensive coordonnée contre l'armée et ses alliés dans le nord de l'État shan en octobre 2023. « L'opération 1027 » a infligé aux militaires des pertes constantes sur le champ de bataille et a conduit à la prise de Laukkaing, la capitale de la zone autonome de Kokang par un membre de l'Alliance, l'Armée de l'alliance démocratique nationale du Myanmar. L'organisation armée ethnique a évincé la force des garde-frontières, qui soutient l'armée et contrôlait la zone depuis 2009 d'où elle y commettait des escroqueries en ligne à l'échelle mondiale.

¹¹ Ibid.

¹² L'Alliance des trois fraternités regroupe l'Armée arakanaise, l'Armée de libération nationale Ta'ang et l'Armée de l'alliance démocratique nationale du Myanmar.

22. À Kunming, du 9 au 11 janvier 2024, la Chine a servi d'intermédiaire dans la troisième série de pourparlers entre l'Alliance des trois fraternités et l'armée du Myanmar et a servi de médiateur pour un cessez-le-feu dans le nord de l'État shan. Dans une déclaration, l'Alliance a affirmé qu'elle avait accepté de s'abstenir de mener des offensives dans la région, et l'armée a déclaré qu'elle n'attaquerait pas de territoires contrôlés par les organisations armées ethniques. L'accord prévoyait la réouverture des routes commerciales terrestres entre le Myanmar et la Chine, ainsi qu'un accord de partage des recettes entre l'Armée de l'alliance démocratique nationale du Myanmar (membre de l'Alliance) et les autorités militaires.

23. Fin juin 2024, un autre membre de l'Alliance, l'Armée de libération nationale Ta'Ang, a toutefois repris les opérations contre l'armée, avec le soutien de forces de résistance armées dans le nord de l'État shan et dans certaines parties de Mandalay, affirmant que l'armée aurait fréquemment violé le cessez-le-feu. Des affrontements ont également eu lieu entre l'Armée de l'alliance démocratique nationale du Myanmar et les militaires à Lashio, la plus grande ville du nord de l'État shan.

24. Dans l'État rakhine, le conflit entre l'Armée arakanaise (membre de l'Alliance) et les militaires s'est intensifié depuis que le cessez-le-feu non officiel a été rompu en novembre 2023. En juillet 2024, l'Armée arakanaise avait revendiqué le contrôle effectif de 10 des 17 townships de l'État rakhine. L'escalade s'est accompagnée d'une augmentation des tensions intercommunautaires, notamment par la promotion de la désinformation et des discours de haine. Dans l'État chin voisin, l'Armée arakanaise a pris le contrôle du township de Paletwa, situé à la frontière avec l'Inde, ce qui a attisé les tensions avec le Front national chin et aggravé le risque de tensions interethniques entre les communautés rakhine et chin.

25. Dans d'autres régions du pays, les organisations armées ethniques et les acteurs de la résistance ont réalisé d'importants gains territoriaux. L'Armée de l'indépendance kachin a lancé une offensive en mars 2024 qui visait au départ à protéger sa base de Laiza et à contrôler les routes adjacentes, notamment celles conduisant vers la Chine. L'offensive s'est ensuite étendue : l'Armée de l'indépendance kachin s'est emparée de Lweje, un des cinq principaux centres commerciaux à la frontière entre la Chine et le Myanmar, et a affronté l'armée près de Bhamo, la deuxième ville de l'État kachin. Plusieurs organisations armées ethniques ont affirmé qu'elles n'avaient jamais été mieux équipées ou n'avaient jamais exercé un contrôle aussi étendu.

26. Les acteurs de la résistance comme l'armée du Myanmar ont dit ne pas douter qu'ils l'emporteraient par des moyens militaires. Ils ont donc montré peu d'intérêt pour la désescalade et un dialogue sans conditions préalables. Dans une déclaration conjointe publiée le 31 janvier 2024 par le Gouvernement d'union nationale et trois organisations armées ethniques, il était affirmé que toute négociation avec l'armée serait subordonnée à « l'acceptation sans conditions » par celle-ci des six objectifs politiques qui y étaient énoncés, notamment l'abrogation de la Constitution de 2008, le placement de l'armée sous commandement civil et la réparation des injustices¹³.

27. Les efforts visant à ce que les acteurs de la résistance articulent de manière plus cohérente leur idée d'une démocratie fédérale inclusive se sont poursuivis, notamment dans le cadre de discussions tenues lors de la deuxième Assemblée populaire, que le Conseil consultatif d'union nationale a organisée en avril 2024, deux ans après la première Assemblée, qui avait eu lieu en janvier 2022.

¹³ Voir https://knuhq.org/admin/resources/statements/pdf/NUG-ERO-Position_Statement__EN_Final_30012024.pdf.

28. L'Indonésie, dans le cadre de la présidence de l'ASEAN qu'elle a assuré en 2023, a soutenu diverses initiatives, notamment le dialogue entre les acteurs de la résistance. En novembre 2023, elle a organisé une réunion à laquelle ont participé des acteurs de la résistance, des organisations armées ethniques et des « interlocuteurs de l'autorité du Myanmar ». Cette initiative comprenait des « échanges de "messages" » de chaque groupe qui devaient ouvrir la voie à un possible premier dialogue »¹⁴. La République démocratique populaire lao, qui assure la présidence de l'ASEAN en 2024, poursuit les échanges avec les parties prenantes du Myanmar, notamment avec celles mises à l'index par l'armée, et un représentant de la présidence de l'ASEAN s'est rendu au Myanmar à deux reprises en 2024. L'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour le Myanmar, dans le cadre de consultations et conformément à la résolution 2669 (2022) du Conseil de sécurité, a également eu des échanges avec toutes les parties.

29. Le Conseil d'administration de l'État a continué de promouvoir son accord de cessez-le-feu national, avec certaines organisations armées ethniques signataires, comme point de départ d'un processus de paix viable. L'accord est resté sujet à controverse, certains acteurs du Myanmar affirmant qu'il était devenu caduc à la suite de la prise du pouvoir par l'armée. Les pourparlers de paix menés par l'armée comprenaient des discussions avec les organisations armées ethniques signataires à l'occasion du huitième anniversaire de l'accord, tenues à Nay Pyi Taw le 15 octobre 2023. Des organisations armées ethniques de premier plan, dont plusieurs signataires combattant l'armée, ont refusé d'y participer. En 2024, deux autres organisations armées ethniques signataires se sont fractionnées, certains éléments du New Mon State Party et de l'Organisation nationale Pao ayant pris les armes.

30. En février 2024, le Conseil d'administration de l'État a annoncé l'application de la loi relative au service militaire populaire (2010). Depuis que cette loi a été promulguée, des milliers de jeunes ont fui le pays en quête de protection, en se déplaçant de manière régulière et irrégulière, courant ainsi le risque d'être victimes de la traite et d'être confrontés à des conditions de travail précaires à l'étranger. Un grand nombre de ceux qui n'étaient pas en mesure de partir pourraient être recrutés par l'armée ou par d'autres parties au conflit. Cette situation a contribué à la détérioration de la santé mentale des jeunes, comme le montre la multiplication des cas signalés de suicide chez les jeunes. L'application de la loi relative au service militaire populaire a également pesé sur les moyens de subsistance car elle a provoqué des pénuries de main-d'œuvre dans plusieurs secteurs d'activités locaux, ce qui a eu pour effet d'accroître le travail des enfants et le risque d'atteinte à leurs droits. La réduction de la main-d'œuvre, sur laquelle a notamment pesé le départ de personnes qualifiées, a aggravé la situation socioéconomique déjà difficile au Myanmar. L'augmentation de la migration irrégulière, en particulier vers les pays voisins, a encore exacerbé les répercussions régionales de la crise.

31. Après que le cessez-le-feu non officiel dans l'État rakhine entre l'armée et l'Armée arakanaise a été rompu en novembre 2023, l'Armée arakanaise a affirmé avoir pris plus de la moitié des townships de l'État, y compris deux des trois situés dans le nord de l'État et une grande partie du township de Maungdaw. Les townships de Maungdaw et de Buthidaung, prises par l'Armée arakanaise en mai 2024, abritent quelque 350 000 Rohingya, soit environ la moitié de la population rohingya de l'État rakhine. L'Armée arakanaise aurait également pris l'aéroport de Thandwe, dans le sud de l'État rakhine. C'est la première fois depuis des décennies qu'une organisation

¹⁴ Voir <https://kemlu.go.id/portal/en/read/5545/berita/office-of-the-special-envoy-engagements-with-myanmar-stakeholders-jakarta-20-22-november-2023>.

armée ethnique prend le contrôle d'un aéroport et qu'un conflit durable a lieu dans cette région.

32. Plusieurs éléments d'information indiquent que l'armée recrute des Rohingya de force afin qu'ils combattent l'Armée arakanaise. Pris au piège du conflit, les civils, notamment les Rohingya, ont continué de faire face à de graves problèmes de protection à un moment où les tensions intercommunautaires étaient fortes. Les communautés rohingya ont continué de faire l'objet de restrictions de déplacement, ce qui les a encore plus exposés aux risques d'enlèvement ou de recrutement forcé. Les Rohingya restent dans le même temps privés de citoyenneté. La situation dans l'État rakhine est encore moins propice au retour librement consenti et durable, en toute sécurité et dans la dignité des réfugiés rohingya, dont près de 1 million se trouvent au Bangladesh, que les années précédentes.

33. La crise prolongée a également aggravé les vulnérabilités et les risques en matière de protection auxquels sont exposées les femmes, les filles et les personnes ayant des orientations sexuelles, une identité et une expression de genre et des caractéristiques sexuelles différentes. Des informations ont continué de faire état de violences sexuelles commises par des militaires et les membres de milices affiliées ainsi que d'allégations de plus en plus nombreuses visant la résistance armée et les organisations armées ethniques, notamment des allégations de viols collectifs et de représailles.

34. La violence et le harcèlement en ligne ont également continué. Sur les comptes de médias sociaux soutenant l'armée, des défenseuses des droits humains, des femmes célèbres et des personnes qui soutiendraient la résistance ont particulièrement été prises pour cibles. Des images sexuellement explicites, dont beaucoup ont été modifiées numériquement, ainsi que des discours de haine et des propos à caractère sexuel et discriminatoire ont notamment été employés contre elles.

35. La situation des femmes rohingya, déjà grave, s'est détériorée. Les restrictions à la mobilité, la discrimination systémique et l'extorsion dans l'État rakhine ont continué d'entraver l'accès des femmes et des filles aux services de base, notamment aux soins médicaux et reproductifs d'urgence, ainsi que l'accès des rescapées de violences sexuelles à la justice en temps voulu. Le climat d'insécurité qui régnait a également pesé sur l'accès des femmes et des filles aux soins de santé, à l'éducation et aux moyens de subsistance dans toutes les communautés.

36. Malgré les graves risques et obstacles auxquels elles sont confrontées, notamment les difficultés d'accès au financement, partout au Myanmar, les organisations de femmes ont continué de fournir une assistance vitale aux populations dans le besoin, y compris dans les zones difficiles d'accès. Les organisations dirigées par des femmes et les organisations de défense des droits des femmes ont continué de soutenir les femmes, y compris les rescapées de violences sexuelles fondées sur le genre et liées au conflit au Myanmar, nombre d'entre elles travaillant dans l'ombre. Les organisations ethniques ont également eu du mal à avoir accès au financement. Des membres de ces organisations ont été détenus et d'autres ont hésité à enregistrer leur organisation, craignant de faire l'objet d'une surveillance accrue ou de représailles de la part de l'armée.

37. Au Myanmar, les enfants et les jeunes continuent d'être gravement touchés par la crise en cours. L'accès des enfants et des adolescents, y compris ceux souffrant d'un handicap, à l'éducation est resté limité dans tout le pays. Au moins 4,5 millions d'enfants avaient un accès limité ou inexistant à l'éducation.

38. La multiplication des frappes aériennes visant les écoles et les établissements de santé a continué d'entraver l'accès à l'éducation et aux soins de santé. En 2023, les violations contre les enfants au Myanmar ont augmenté de 123 %, avec 2 799

violations graves contre 2 093 enfants (1 694 garçons, 385 filles et 14 enfants de sexe inconnu). Les cas avérés de recrutement et d'utilisation d'enfants dans le conflit armé au Myanmar ont augmenté de près de 400 % (voir [A/78/842-S/2024/384](#)). Plus de 20 % des victimes civiles de mines terrestres et d'engins explosifs étaient des enfants.

B. Droits humains

Rétrécissement de l'espace civique et de la liberté d'expression

39. Les conditions nécessaires à la libre expression, aux médias et à la société civile au Myanmar ont continué à se détériorer.

40. Depuis 2021, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture a enregistré de nombreux cas de répression des médias. Au 27 juillet 2024, au moins 7 professionnels des médias avaient été tués et 204 arrêtés, dont 30 femmes. Au total, 15 organes de presse et 11 imprimeurs ou maisons d'édition se sont vu retirer leur licence. Deux organes de presse et deux imprimeurs ou maisons d'édition dont la licence avait été retirée ont également été inculpés pour diverses infractions et quatre organes de presse ont été inculpés mais leur licence n'a pas été retirée. Au moins 14 salles de rédaction ont été perquisitionnées et au moins 19 médias indépendants ont dû suspendre leurs activités. De nombreux professionnels des médias étaient partis à l'étranger ou se cachaient.

41. De nombreux journalistes de l'État rakhine se cacheraient, notamment après que les autorités militaires au niveau de l'État ont diffusé, en août 2023, une liste de personnes, dont 10 journalistes, recherchés pour des infractions présumées liées à la sécurité.

42. Le Conseil d'administration de l'État a également révisé la loi sur les sociétés d'impression et d'édition et la loi sur la télévision et la radiodiffusion en 2023, ce qui a encore renforcé le contrôle de l'armée sur les activités des médias à l'intérieur du pays, notamment par des coupures ciblées d'Internet et de téléphone visant à contrôler l'accès à l'information. Certains townships, en particulier dans la région de Sagaing et dans l'État rakhine, connaissent encore régulièrement des coupures d'électricité. Selon certaines informations, les perturbations des services de réseaux privés virtuels seraient de plus en plus nombreuses, ce qui limiterait l'accès aux médias sociaux et aux plateformes d'information indépendantes. La surveillance des médias sociaux et la répression des critiques faites en ligne sont de plus en plus préoccupantes : quelque 2 000 personnes auraient été arrêtées au cours des deux dernières années pour avoir critiqué l'armée en ligne.

43. Le Conseil d'administration de l'État a continué de développer l'initiative de carte d'identité électronique, recueillant les données biométriques et biographiques de plus de 52 millions de personnes et des informations détaillées sur plus de 13 millions de ménages. Ces données sont maintenant stockées dans un système de gestion de la cybersécurité.

Principe de responsabilité

44. Pendant la période considérée, une culture de l'impunité a continué de régner au Myanmar et l'état de droit a continué de s'effondrer. Selon certaines informations, des problèmes ont persisté en ce qui concerne les procédures judiciaires dans les zones sous contrôle militaire et l'utilisation discriminatoire de la législation contre des opposants politiques aurait augmenté. Les défenseurs des droits humains, les avocats et les militants ont continué de faire l'objet d'une surveillance, de tactiques d'intimidation, d'arrestation et de détention arbitraire du fait de leur association supposée avec le mouvement de résistance. La Commission nationale des droits de

l'homme du Myanmar, qui a été intégrée aux structures militaires, n'offre aucune protection crédible des droits humains.

45. Dans les zones échappant au contrôle de l'armée, des systèmes juridiques parallèles ont continué de voir le jour, ce qui fournit aux communautés des outils de base pour traiter les litiges mineurs, mais le contrôle de ces structures par un seul groupe ethnique aurait souvent conduit à ce que des personnes membres d'autres minorités soient victimes de discrimination.

46. Les difficultés liées à la protection des droits au logement, à la terre et à la propriété des utilisateurs de terres coutumières, des personnes déplacées et d'autres groupes vulnérables ont également persisté. Une législation inadéquate, la non-reconnaissance du régime foncier coutumier et l'accaparement des terres se sont intensifiés en l'absence de l'application du principe de responsabilité et d'institutions juridiques fiables. Dans l'État rakhine, ces difficultés ont été exacerbées depuis que les hostilités ont repris en novembre 2023.

47. Au niveau international, en novembre 2023, l'Allemagne, le Canada, le Danemark, la France, les Pays-Bas (Royaume des) et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ont conjointement déposé, et les Maldives ont également déposé, une déclaration d'intervention en l'affaire relative à l'*Application de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide (Gambie c. Myanmar)* devant la Cour internationale de justice. En juillet 2024, la Cour a décidé à l'unanimité que ces déclarations d'intervention étaient recevables. À la demande du Myanmar, la Cour avait déjà reporté à deux reprises le délai fixé pour le dépôt du contre-mémoire du au Myanmar, la deuxième fois au 24 août 2023. La Cour a rendu une ordonnance autorisant la Gambie à présenter avant le 16 mai 2024 une réplique pour répondre aux arguments avancés par le Myanmar et le Myanmar à présenter sa duplique avant le 16 décembre 2024.

48. Les procédures concernant le Myanmar et les possibles crimes internationaux commis par l'armée se sont poursuivies devant les juridictions nationales en Argentine, aux Philippines et en Türkiye, en vertu du principe de la compétence universelle pour les crimes internationaux les plus graves. En Allemagne, dans une décision rendue en septembre 2023, le Procureur général fédéral a refusé d'ouvrir une enquête structurelle, demandée par 16 requérants du Myanmar soutenus par Fortify Rights qui avaient déposé une plainte contre de hauts responsables militaires et d'autres personnes.

49. Pendant la période considérée, le Mécanisme d'enquête indépendant pour le Myanmar a eu des échanges avec plus de 800 partenaires et sources et a recueilli et traité un nombre considérable d'éléments d'information, dont plus de 320 témoignages et comptes rendus d'entretiens préliminaires. Pour ce qui est d'enquêter sur les crimes commis contre les Rohingya, le Mécanisme a fait des progrès considérables. Il a élaboré des produits analytiques sur mesure et transmis des pièces à conviction à la Cour pénale internationale, à la Cour internationale de Justice et au Bureau du Procureur général de l'Argentine dans le cadre de procédures en cours.

C. Populations vulnérables et répercussions nationales et régionales de la crise politique

Apatrides et personnes déplacées dans leur propre pays

50. Le droit à une nationalité n'est toujours pas pleinement respecté pour les membres des minorités ethniques qui ne figurent pas parmi les 135 groupes ethniques reconnus par la loi de 1982 sur la citoyenneté. Ces personnes continuent de souffrir des effets de pratiques d'exclusion et de discrimination et de pratiques arbitraires.

Selon les dernières estimations, il y avait plus de 632 800 Rohingyas apatrides dans l'État rakhine, en plus des personnes d'origine hindoue et des musulmans kaman, qui sont également exposés au risque d'apatridie.

51. La discrimination a continué d'entraver l'accès à la citoyenneté et aux documents d'état civil dans l'État rakhine, en particulier pour les Rohingyas, car la citoyenneté ne peut être obtenue que s'ils acceptent d'être identifiés comme « Bengali » ou comme appartenant à un autre groupe ethnique reconnu par la loi sur la citoyenneté, le terme « Rohingyas » n'étant pas reconnu. L'Organisation a fait part à maintes reprises de sa préoccupation face au refus de reconnaître le droit des Rohingyas à l'auto-identification et au refus de reconnaître pleinement dans la loi le droit des Rohingyas à la citoyenneté et de leur délivrer des documents d'état civil en bonne et due forme.

52. En ce qui concerne la déclaration des naissances, les Rohingyas et les autres minorités de l'État rakhine ont continué de se heurter à des obstacles, faute d'accès équitable ou parce que leurs déplacements sont restreints du fait qu'ils n'ont pas de documents d'état civil. Selon l'enquête intercensitaire de 2019 menée au Myanmar, dans l'État rakhine, près de 60 % des enfants n'ont pas été enregistrés à la naissance.

53. Au 22 juillet 2024, plus de 3,2 millions de personnes étaient toujours déplacées à l'intérieur du pays. Près de 3 millions d'entre elles avaient fui leur domicile depuis la prise du pouvoir par l'armée et plus de 289 000, déplacées avant 2021, demeuraient en situation prolongée de déplacement. Près de la moitié de ces 3,2 millions de personnes déplacées se trouvaient dans le nord-ouest du Myanmar (régions de Sagaing et de Magway et État chin). Dans le sud-est du Myanmar (État kayin, État de Kayah et État mon, sud de l'État shan et régions de Bago et Tanintharyi), les déplacements forcés ont touché 920 000 personnes. Au moment de l'établissement du présent rapport, l'État rakhine comptait plus de 500 000 personnes déplacées. Des déplacements importants ont également eu lieu dans le nord des États shan et kachin : plus de 260 000 personnes ont été touchées. Un grand nombre des personnes nouvellement déplacées n'ont pas d'abri adéquat et subissent des conditions météorologiques difficiles pendant la mousson.

54. Le Conseil d'administration de l'État a continué d'insister pour que les camps et sites de personnes déplacées ferment de manière prématurée. Les fermetures ont touché des camps ou sites dans les États kachin, shan et rakhine, où les personnes déplacées n'ont plus accès aux services et aux moyens de subsistance et sont exposées à un risque accru de violations de leurs droits fondamentaux, y compris le droit de revenir dans leur région d'origine.

55. L'accès aux populations déplacées et aux zones touchées par le conflit reste difficile. Les populations déplacées se sont retrouvées de plus en plus isolées en raison des pénuries de biens et de services de base, des barrages routiers, des restrictions à la liberté de circulation et des couvre-feux. Selon des informations inquiétantes parues en juin 2024, dans l'État rakhine, des mines terrestres seraient placées dans des camps de déplacés, où seraient également creusées des tranchées, ce qui amène à se poser des questions sur le caractère civil de ces camps et montre qu'il faut protéger les personnes déplacées à un moment où le conflit s'intensifie. L'électricité, l'accès à l'Internet et les télécommunications sont coupés dans une grande partie de l'État rakhine depuis janvier 2024.

56. En décembre 2023, 155 500 des 632 800 personnes apatrides de l'État rakhine étaient déplacées. De nombreuses personnes sont restées déplacées dans des camps installés à la suite de précédents cycles de violence.

Déplacements transfrontières

57. Entre le 1^{er} février 2021 et le 22 juillet 2024, 132 400 réfugiés se seraient déplacés dans la région ; 66 500 seraient restés en Inde. Environ 52 100 personnes se sont rendues en Thaïlande, dont certaines sont peut-être ensuite retournées au Myanmar. Ce chiffre s'ajoute aux plus de 90 000 réfugiés que la Thaïlande accueille depuis des décennies le long de sa frontière avec le Myanmar. Selon certaines informations, des dizaines de milliers de personnes étaient déplacées le long de la frontière entre la Thaïlande et le Myanmar, où l'accès et la capacité d'intervention des acteurs humanitaires sont limités.

58. Alors que le conflit s'intensifiait dans le sud-est du Myanmar, le Gouvernement thaïlandais s'est déclaré prêt à accueillir jusqu'à 100 000 arrivants. En février 2024, le Gouvernement indien a annoncé la fermeture de la frontière entre l'Inde et le Myanmar et la suspension du régime de libre circulation. Alors que le conflit dans l'État rakhine s'intensifiait, le Gouvernement bangladais a maintenu une politique de fermeture des frontières. Il y a eu des refus d'entrée et des expulsions et le risque de refoulement par d'autres pays de la région a augmenté ces derniers mois.

59. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés estime que 6 500 personnes ont tenté de se déplacer, par voie terrestre et maritime, depuis le Bangladesh et le Myanmar. Plus de 4 300 réfugiés rohingya ont entrepris de périlleux voyages en mer et 416 personnes seraient mortes ou portées disparues. L'année 2023 est la plus meurtrière depuis 2015. Entre 2021 et fin 2023, les mouvements maritimes ont augmenté de 483 %.

60. L'augmentation des arrivées par mer au cours de l'année écoulée s'est accompagnée d'une augmentation inquiétante de la mésinformation et de la désinformation dans la région au sujet des réfugiés rohingya et des organisations humanitaires qui travaillent avec ces réfugiés, ainsi que d'une multiplication des discours de haine visant les réfugiés rohingya.

61. Les affrontements persistants dans les zones frontalières ont exposé les civils des pays voisins à des risques accrus et, selon certaines informations, des obus tirés par l'armée auraient atterri dans tous les pays limitrophes du Myanmar. Des médias ont fait état d'informations selon lesquelles plusieurs centaines de militaires et de garde-frontières du Myanmar auraient déserté et auraient fui au Bangladesh et en Inde avant d'être rapatriés.

Rapatriement librement consenti et durable des réfugiés, en toute sécurité et dans la dignité

62. La majorité du 1,1 million de réfugiés rohingya se trouvant dans la région ont dit souhaiter retourner au Myanmar si les conditions étaient réunies pour un retour librement consenti et durable, en toute sécurité et dans la dignité. Les réfugiés ont également rappelé que des facteurs essentiels au retour n'étaient pas en place, notamment les droits de citoyenneté, le droit de revenir dans son pays et des garanties de sécurité et de protection lors du retour. L'intensification du conflit dans l'État rakhine fait que l'incertitude est de plus en plus grande en ce qui concerne les chances de retour.

63. Les conditions de sécurité dans les camps de réfugiés de Cox's Bazar (Bangladesh) se sont encore détériorées au cours de la période considérée. En 2023, plus de 1 820 atteintes graves à la sécurité ont été signalées, un chiffre en hausse de 180 % par rapport à 2022. Les attaques à l'intérieur des camps visaient les volontaires réfugiés et les responsables locaux. La violence fondée sur le genre a également augmenté. Il a également été fait état du recrutement, y compris par la force, et des mouvements transfrontaliers de jeunes réfugiés se rendant dans l'État rakhine par

divers moyens, dont le nombre aurait augmenté de manière inquiétante en mai 2024, au moment où le conflit s'intensifiait dans le nord de l'État rakhine.

64. Les ressources allouées à l'action humanitaire menée au Bangladesh restent très insuffisantes. Des fonds supplémentaires ont été trouvés afin que le Programme alimentaire mondial puisse de nouveau fournir des rations alimentaires d'un montant de 12 dollars par personne et par mois, mais, au 29 juillet 2024, seuls 33 % des ressources nécessaires avaient été versées.

65. Au Forum mondial sur les réfugiés de décembre 2023, la communauté internationale a affirmé son soutien à l'action menée pour aider les Rohingyas et s'est engagée à renforcer le système de partage des charges et des responsabilités. Dans le cadre d'une annonce de contribution multipartite, 26 entités se sont engagées à apporter un appui politique, financier et technique (45 engagements) en faveur de la communauté rohingya en vue de parvenir à des solutions globales et de renforcer la résilience. En mai 2024, le Conseil des administrateurs de la Banque mondiale a approuvé deux nouveaux projets pour le Bangladesh, d'un coût total de 700 millions de dollars, dont 585 millions ont été alloués à la fourniture de services de base ainsi qu'au renforcement de la résilience face aux catastrophes et de la résilience sociale des communautés d'accueil et des Rohingyas déplacés à Cox's Bazar et sur l'île de Bhasan Char.

Activités illicites

66. Dans les régions spéciales de l'État shan, qui sont en grande partie sous le contrôle de groupes armés, le poids des économies illicites, y compris les activités ci-après, est resté important : production de drogues illicites, escroqueries en ligne, traite des personnes, blanchiment d'argent à grande échelle et élaboré, système parallèle de transfert de fonds et des jeux d'argent non réglementés. L'intensification des conflits et la grave détérioration des conditions de sécurité, l'insécurité socioéconomique et les problèmes de gouvernance dans ces zones ont contribué à renforcer les économies illicites.

67. En 2023, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime a signalé que la culture du pavot à opium avait augmenté, tant en ce qui concerne la superficie cultivée (18 %) que la production d'opium, dont le niveau n'a jamais été aussi élevé depuis que les données ont commencé à être enregistrées, en 2002. D'après le *Rapport mondial sur les drogues 2023*, une précédente augmentation de 33 % avait été enregistrée en 2022. Les prix ont également augmenté et continueront probablement d'augmenter car une pénurie mondiale est imminente. Dans l'État shan, la production de drogues synthétiques, en particulier de métamfetamine et de kétamine, a atteint des niveaux record.

68. Les centres dits d'escroquerie (fraude en ligne et fraude liée aux cryptomonnaies) étaient nombreux le long des frontières entre le Myanmar et la Thaïlande et entre le Myanmar et la Chine. Selon certaines informations, 120 000 personnes, dont un grand nombre seraient victimes de la traite, y seraient soumises au travail forcé. Des milliers de personnes se sont échappées de ces sites ou en ont été rapatriées fin 2023. Elles ont fait état de conditions terribles, de traitements cruels, inhumains ou dégradants, de violences sexuelles et d'esclavage¹⁵.

¹⁵ Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, « Online scam operations and trafficking into forced criminality in Southeast Asia: recommendations for a human rights response » (2023).

D. Santé publique et situation socioéconomique

69. Au Myanmar, le secteur de la santé est resté confronté à de graves problèmes tels que des attaques contre des établissements de santé, la diminution des effectifs parmi les agents de santé, la migration à grande échelle des professionnels de santé et la pénurie et le coût inabordable des médicaments essentiels et des vaccins. Les établissements de santé et les patients ont continué d'être pris pour cibles. Selon certaines informations, le Conseil d'administration de l'État aurait commencé à retirer les licences des cliniques et hôpitaux privés afin de les sanctionner d'avoir employé du personnel médical allié au mouvement de désobéissance civile.

70. Le refus d'accès aux zones contrôlées par les organisations armées ethniques a eu pour effet que les agents de santé et les fournitures médicales vitales n'ont pas pu atteindre les établissements de santé dans ces zones. La forte dépréciation du kyat a rendu les médicaments inabordables. La lenteur des procédures en matière de licences d'importation, les restrictions à l'importation et les retards accusés dans le dédouanement ont entraîné des pénuries de médicaments essentiels et de médicaments d'importance vitale.

71. L'accès aux services de santé sexuelle et reproductive a également été réduit. Les restrictions de déplacement et les points de contrôle de sécurité, en particulier la nuit, ont rendu les choses très difficiles pour les personnes qui cherchaient à obtenir des soins médicaux d'urgence, notamment les femmes souffrant de complications liées à la grossesse, à l'accouchement ou à l'avortement.

72. Dans plusieurs townships de l'État rakhine contrôlés par l'Armée arakanaise, l'armée a bloqué les points d'entrée et de sortie, ce qui a entraîné de graves pénuries de vaccins. Selon des informations récentes, il n'a pas été possible de procéder à la vaccination systématique de nouveau-nés faute de vaccins ou du fait de problèmes liés à la chaîne du froid causés par les restrictions de transport.

73. En avril 2024, plus de 80 personnes seraient mortes de dysenterie dans les camps de déplacés de l'État rakhine, l'infection étant causée par les mauvaises conditions de vie, l'absence de personnel médical et les pénuries de médicaments. Le manque d'eau saisonnier et les cas de diarrhée aqueuse aiguë causés par les problèmes d'assainissement et d'hygiène ont accru les souffrances des populations déplacées. En juillet 2024, une épidémie de choléra est apparue dans la région de Yangon et, au 26 juillet, au moins 1 199 personnes auraient été hospitalisées. Il a été établi que 141 d'entre elles avaient contracté le choléra. Au moment de l'établissement du présent rapport, des efforts étaient en cours afin de limiter et stopper la transmission de la maladie.

74. Dans l'État rakhine, le manque d'argent liquide causé par les perturbations touchant les services bancaires et l'explosion des prix a pesé sur l'accès des personnes aux biens et services essentiels. La prise en charge de la malnutrition des enfants de moins de 5 ans et des femmes enceintes et allaitantes en a gravement pâti.

75. Au cours de la période considérée, l'ensemble des conditions socioéconomiques de la population ont été fortement perturbées dans tout le Myanmar. Les prix des produits de base, notamment des denrées alimentaires et du carburant, ont continué d'exploser, en particulier dans les zones où vivent des minorités ethniques, ce qui a encore réduit le pouvoir d'achat des ménages et leur accès aux denrées alimentaires et aux produits de base. Le Programme alimentaire mondial a estimé que 13,3 millions de personnes étaient en situation d'insécurité alimentaire et que le coût moyen d'un panier alimentaire de base avait quadruplé par rapport au coût qu'un tel panier avait avant que l'armée ne prenne le pouvoir. Dans les zones touchées par un conflit, l'abandon des terres a continué de nuire à la production agricole.

76. D'après le Programme des Nations Unies pour le développement, la moitié de la population vivait en dessous du seuil de pauvreté dans l'ensemble du pays, soit deux fois plus que les niveaux de 2017. En outre, 26 % de la population vivait juste au-dessus du seuil de pauvreté, fixé à 1 590 kyats (soit environ 0,76 dollar) par jour. Les zones où se trouvent les minorités ethniques continuent de compter le plus grand nombre de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté, à savoir 73,4 % dans l'État chin, 66,9 % dans l'État rakhine et 63,8 % dans l'État kachin. Les ménages dirigés par des femmes étaient 1,2 fois plus susceptibles de vivre dans la pauvreté, et ceux comptant plus d'enfants étaient également plus nombreux à connaître la pauvreté. Les taux de pauvreté ont également augmenté dans les zones urbaines, notamment à Yangon et Mandalay¹⁶.

III. Observations

77. Je suis alarmé par la détérioration de la situation et l'expansion du conflit au Myanmar. Depuis que l'armée du Myanmar a renversé le Gouvernement démocratiquement élu et fait prisonniers ses dirigeants, notamment le Président Win Myint et la Conseillère d'État, Aung San Suu Kyi, en février 2021, la crise politique, humanitaire et des droits humains s'est aggravée dans l'ensemble du pays. Le nombre d'organisations armées et d'armements de plus ou moins haut niveau augmente à mesure que le conflit continue d'alimenter la prolifération des activités illicites et des réseaux criminels et d'avoir de graves répercussions dans la région. De nombreux acteurs continuent de chercher à remédier à cette situation à somme nulle par des moyens militaires, et la population du Myanmar prise dans les combats endure d'immenses souffrances. Je demande de nouveau qu'il soit mis fin à toutes les formes de violence et que toutes les parties s'acquittent des obligations que leur impose le droit international, y compris le droit international humanitaire, notamment en ce qui concerne la protection des civils. Je demande également instamment que l'attention internationale et régionale se porte d'urgence sur cette situation et qu'une action collective soit menée afin de faciliter une transition démocratique pilotée par le Myanmar, avec un retour à un régime civil.

78. Les organisations régionales sont bien placées pour utiliser leurs avantages comparatifs afin de promouvoir le renforcement de la confiance et le dialogue, et de contribuer à prévenir les conflits et à les régler par des moyens pacifiques. Le soutien de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité a été essentiel au renforcement du rôle central de l'ASEAN, ainsi que celui de l'Organisation, en ce qui concerne les échanges avec toutes les parties prenantes concernées, au moment où nous continuons d'œuvrer ensemble en vue de parvenir à une solution politique à la crise qui soit inclusive et pacifique et pilotée par le Myanmar. Les rivalités géopolitiques continuent toutefois de compliquer les efforts visant à renforcer l'unité régionale et mondiale. Il est toujours impératif que nous agissions en tenant compte de la volonté et des besoins de la population, en particulier dans les zones les plus touchées.

79. Les partenariats avec l'ASEAN et l'Organisation de la coopération islamique sont essentiels pour l'Organisation des Nations Unies. Je me félicite qu'ils contribuent à rechercher une démarche cohérente en vue de s'attaquer à la crise et à ses causes profondes et de dialoguer avec toutes les parties de manière à parvenir à une solution politique globale et à une paix durable et inclusive au Myanmar. Je réitère mon soutien à l'ASEAN et à la poursuite de la mise en œuvre de son consensus en cinq points. Je reste déterminé à travailler en étroite collaboration avec l'ASEAN, notamment par l'intermédiaire de mon Envoyée spéciale pour le Myanmar, afin de

¹⁶ Voir Programme des Nations Unies pour le développement, « Poverty and the household economy of Myanmar: a disappearing middle class » (New York, 2024).

tirer parti de nos compétences respectives et de garantir la complémentarité de nos efforts.

80. Après la prise du pouvoir par l'armée, une occasion unique se présente d'aider la population du Myanmar à faire fond sur une unité nouvelle et sans précédent, au-delà des divisions religieuses, ethniques et communautaires, pour tendre vers un avenir marqué par l'inclusivité et la tolérance. Il importe de concourir à la réalisation de ces aspirations et de se prémunir contre les dangers de l'intérêt particulier, et contre tout regain de tensions communautaires et intraethniques. La prévalence de la criminalité transnationale, en particulier dans les zones frontalières, et les tensions liées à des décennies de conflit armé interne sont particulièrement préoccupantes et soulèvent des questions essentielles concernant l'atténuation des risques.

81. Je suis profondément préoccupé par les informations faisant régulièrement état de violations graves des droits humains par les parties au conflit, notamment de frappes aériennes que l'armée mène sans discrimination et qui continuent de faire un grand nombre de morts et de blessés parmi les civils. Les informations selon lesquelles un nombre accru de violations graves seraient commises contre des enfants et des violences sexuelles et fondées sur le genre seraient perpétrées sont particulièrement inquiétantes. Un avenir pacifique pour le Myanmar, fondé sur la réconciliation nationale, ne peut être obtenu que si le principe de responsabilité est appliqué. La communauté internationale doit redoubler d'efforts pour veiller à ce que les auteurs de crimes graves commis au Myanmar, notamment contre les Rohingya et les autres minorités, répondent de leurs actes. Je préconise vivement une coopération totale avec les mécanismes pertinents tels que le Mécanisme d'enquête indépendant pour le Myanmar, par exemple en donnant accès au territoire, ainsi qu'aux témoins, aux victimes et aux scènes de crime. Je prie instamment les États Membres, en particulier ceux de la région, où se trouvent un grand nombre de possibles témoins, à coopérer pleinement avec le Mécanisme d'enquête indépendant et à prendre les dispositions nécessaires pour lui permettre de travailler sur leur territoire.

82. La promotion du programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité doit être une priorité. Le traumatisme causé par les conflits et la violence en cours nourrissent des rancœurs et des blessures qui peuvent perpétuer les cycles de violence. Le recrutement forcé de jeunes, y compris de jeunes Rohingya, placés en première ligne de combats qui s'intensifient, a eu des effets encore plus graves sur les jeunes, leur famille et leurs communautés. Je demande instamment à la communauté internationale d'être davantage solidaire de ces jeunes et de veiller à ce qu'ils aient accès à l'éducation, à des moyens de subsistance, à des services de protection et à un soutien psychosocial.

83. L'Organisation des Nations Unies reste déterminée à rester dans le pays et à y remplir sa mission. Conformément aux principes humanitaires, l'Organisation et ses partenaires continuent de fournir une aide humanitaire aux personnes dans le besoin en œuvrant avec impartialité par tous les moyens efficaces à disposition. Les travailleurs humanitaires ont trouvé des moyens de surmonter les obstacles liés aux restrictions d'accès, notamment grâce aux partenariats solides noués avec les intervenants locaux, ce qui démontre leur résilience. Il est impératif que l'Organisation et la communauté internationale puissent continuer de travailler avec les parties prenantes au Myanmar, par exemple de manière innovante avec des organisations locales fiables et dignes de confiance, afin d'aider toutes les personnes dans le besoin. Nous devons également soutenir le rôle clé des organisations de défense des droits des femmes et des organisations dirigées par des femmes dans l'acheminement de l'aide humanitaire. Il est essentiel de multiplier les points d'entrée permettant aux groupes de femmes de fournir des services sociaux et de leur offrir plus de moyens d'y parvenir. À cette fin, il faut accroître le soutien international.

L'accès humanitaire obtenu de haute lutte par tous les moyens à disposition doit être soutenu par un financement suffisant des efforts humanitaires. Les canaux d'approvisionnement, les stocks d'urgence et les capacités de réaction sont épuisés car l'action humanitaire souffre d'un grave déficit de financement. Ce déficit pèse sur l'étendue et la qualité de l'aide et a des effets néfastes à long terme sur les populations locales. J'invite instamment tous les États Membres à soutenir le Plan de réponse aux besoins humanitaires du Myanmar 2024.

84. Je réaffirme que les civils, y compris les travailleurs humanitaires, doivent être protégés conformément au droit international humanitaire et au droit international des droits humains et qu'il faut faire cesser les hostilités et garantir l'accès humanitaire. Les parties au conflit doivent respecter les obligations mises à leur charge par le droit international humanitaire et veiller à ce que les installations humanitaires soient respectées et protégées, et à ce qu'un accès humanitaire sûr, rapide et sans entrave soit assuré pour permettre l'acheminement d'une aide vitale aux personnes qui en ont besoin d'urgence. En plus du refus illégal d'accès humanitaire, la pollution des zones de conflit par les mines terrestres et d'autres engins explosifs met maintenant chaque jour en danger les civils, les enfants en particulier, et sera une conséquence mortelle de la crise, à long terme. Des activités de sensibilisation aux dangers des restes explosifs de guerre ainsi que de repérage et de relevage de ces restes devraient être systématiquement menées pour protéger la population civile et renforcer la sécurité des populations locales.

85. Je suis profondément préoccupé par l'expansion du conflit dans l'État rakhine, qui provoque des déplacements et exacerbe les vulnérabilités et les discriminations préexistantes. Je suis alarmé par l'incitation à la violence intercommunautaire, la prescription forcée des Rohingya et le fait que les civils continuent d'être pris pour cibles, en particulier par l'armée. Il est essentiel de s'attaquer aux problèmes sous-jacents à l'origine de la crise des Rohingya pour parvenir à une solution politique au Myanmar. Cette situation exige également que la communauté internationale se montre davantage solidaire de la communauté rohingya et des pays d'accueil de la région, en particulier du Bangladesh, qui accueille avec générosité près de 1 million de réfugiés. Il faut à titre prioritaire s'attaquer aux causes profondes et créer les conditions nécessaires à un retour durable et librement consenti, dans la sécurité et la dignité de tous les réfugiés. La responsabilité revient en dernier ressort au Myanmar. La situation actuelle dans l'État rakhine ne permet pas d'envisager un rapatriement durable, dans la sécurité et la dignité, des Rohingya vers leurs lieux d'origine ou de choix. Afin de créer des conditions propices à leur retour durable, les questions structurelles liées à la citoyenneté et aux libertés et droits fondamentaux, notamment l'égalité devant la loi, doivent être traitées conformément aux recommandations de la Commission consultative sur l'État rakhine et aux règles et normes internationales en matière de droits humains. Une telle approche sera essentielle pour trouver une solution durable à la crise. Il importe que toutes les parties en présence dans l'État rakhine protègent la population rohingya.

86. Au Bangladesh, l'Organisation, en collaboration avec ses partenaires, notamment le Gouvernement bangladais, continuera de soutenir l'éducation, l'acquisition de compétences transférables et le développement des moyens de subsistance des réfugiés de sorte à faciliter à terme leur retour et leur réintégration durable au Myanmar. Je demande instamment aux États Membres de soutenir davantage le Plan d'intervention conjoint face à la crise humanitaire des Rohingya, qui manque toujours cruellement de fonds. Il faut faire plus pour renforcer la résilience des réfugiés et tenir compte des effets que leur présence a sur les communautés d'accueil. Je ne doute pas que les États Membres honoreront les engagements qu'ils ont pris lors du Forum mondial sur les réfugiés en décembre 2023.

87. Je félicite les pays de la région qui continuent d'offrir une protection internationale aux réfugiés touchés par la crise au Myanmar, le Bangladesh en particulier, et j'exhorte la communauté à faire en sorte que les charges et les responsabilités soient mieux partagées. Je reste profondément préoccupé par les informations selon lesquelles des pays voisins du Myanmar ou d'autres pays de la région refuseraient l'entrée de personnes cherchant à s'y mettre en sécurité ou les expulseraient, dans un contexte de mésinformation, de désinformation et de discours haineux. J'invite instamment les pays de la région à donner accès à leur territoire et à contribuer à coordonner la protection et l'aide fournies aux réfugiés. Les personnes qui ont besoin d'aide, y compris les réfugiés rohingya, risquent leur vie sur des trajets dangereux, et sont souvent à la merci de passeurs sans scrupules. La multiplication des activités illicites a nourri l'instabilité dans la région, les plus vulnérables tombant aux mains de réseaux criminels.

88. J'espère que la nomination de Julie Bishop en tant qu'Envoyée spéciale pour le Myanmar peut contribuer à relancer l'action internationale et collective en faveur d'une paix durable et inclusive au Myanmar. Mon Envoyée spéciale a donné la priorité aux échanges avec l'ensemble des parties prenantes. Elle travaille notamment en collaboration étroite avec les organisations régionales, conformément à la mission que lui a confiée l'Assemblée générale et à la résolution [2669 \(2022\)](#) du Conseil de sécurité. J'invite instamment les États Membres et les parties prenantes à tous les niveaux à user de leur influence pour l'aider à œuvrer en faveur d'une solution politique à la crise, sous la conduite du Myanmar. Le système des Nations Unies continuera d'œuvrer dans tous ses domaines d'action pour faire face de manière globale et cohérente aux problèmes concernant les droits humains, la situation humanitaire, le développement et la paix et la sécurité auxquels le Myanmar se heurte. Les États Membres doivent soutenir de concert l'action menée par l'Organisation et ses partenaires.

89. Je remercie mon Envoyée spéciale, les hauts responsables de l'équipe de pays des Nations Unies et l'ensemble du personnel des Nations Unies au Myanmar pour leur travail inlassable et leur dévouement au service de la paix et de la stabilité dans le pays.
